

PETR DU PAYS DE RETZ **DELIBERATION**

Séance du 9 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation du Comité syndical: 03 09 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 30

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 14h30, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Pascale BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Jean Michel BRARD, Luc NORMAND, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME pour **Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Annie BRIEND, M. Raymond CHARBONNIER, M. Michel OLIVIER pour **la C.C. du Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Manuelle PELLETIER SORIN, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Gaëtan LEAUTE, Remy ROHRBACH (pouvoir à Jacques PRIEUR) pour **Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marieline BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Dorothée PACAUD, M. Roch CHEREAU pour la **CC du Sud Estuaire**, Mme Nathalie GUIHARD pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Michel AURAY (pouvoir à Johann BOBLIN, Mme Karine PAVIZA (pouvoir à Yannick FETIVEAU) pour **Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXXXX

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS DE RETZ – REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2"

L'appel à candidature vise à soutenir le passage en phase opérationnelle des PAT de niveau 2¹.

« En 2024, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dispose d'une enveloppe de 1,3 milliard d'euros pour la planification écologique, répartie en près de 800 millions d'euros pour les mesures agricoles et environ 500 millions d'euros pour les mesures forestières. Le Gouvernement a annoncé sept mesures agricoles, **dont la mesure 7.1 qui vise à soutenir les projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Cette mesure comprend trois dispositifs dont celle qui fait l'objet du présent appel à candidatures. »

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Retz est entré dans sa phase opérationnelle en 2021, avec un financement DRAAF de 49 500€ qui a permis de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accompagnement collectif et individualisé de la restauration scolaire
- Cycle de 6 temps de sensibilisation sur l'évolution des pratiques à destination des agriculteurs
- Temps fort sur le maintien de l'élevage

¹ La demande de reconnaissance de niveau 2 est en cours, comme validé lors du comité syndical du 10 juin 2024

- Mise en réseau des acteurs de la solidarité alimentaire, organisation du forum « Cuisine pour tous, tous en cuisine ! » et diagnostic sur l'approvisionnement de l'aide alimentaire

Ces premières années de mise en œuvre ont permis d'insuffler une dynamique à poursuivre et à consolider. Le PAT a gagné en reconnaissance et les acteurs locaux sont mûrs pour aller plus loin. Ce faisant, la candidature s'inscrit dans la logique de structuration de filières locales et de qualité, en particulier autour de deux filières à enjeux pour le territoire : l'élevage (viande/lait) et la production de céréales/légumineuses.

Les objectifs à poursuivre :

- Le maintien d'un élevage durable, autonome, économe et robuste
- La diversification des productions notamment en légumineuses pour l'alimentation humaine
- L'accompagnement de l'agriculture face au changement climatique et le développement des pratiques agro-écologiques
- La diffusion des pratiques d'alimentation saine et durable (produits bruts, frais, de saison, locaux, variés et issus de pratiques durables) auprès de la population

Pour tendre vers ces objectifs, nous mettrons en œuvre des actions attenantes aux différents axes du PAT, en lien avec les contrats et plans existants au sein des EPCI, sur la période 2024 – 2026 :

- **Actions de préservation du foncier agricole** notamment via la révision générale du SCOT portée par le PETR et la mise en œuvre du projet de PEAN de Pornic Agglo Pays de Retz (pouvant s'étendre ou être dupliqué) – *AXE 5 du PAT et axe majeur du SCOT*
- **Actions innovantes en matière d'installation-transmission** sur des zones à fort enjeu (exemple : zones de captage prioritaire) : mise en réserve de ferme, acquisition foncière avec épargne citoyenne, accompagnement à une installation collective sous format SCIC, etc. – *AXE 5 du PAT et axe majeur du SCOT*
- **Actions autour de l'évolution des pratiques agricoles** pour favoriser des systèmes d'exploitation autonomes, économes et robustes : gestion de l'eau à la parcelle, valorisation du bocage, autonomie protéique, diversification – *AXE 2 du PAT et axe majeur des PCAET des 4 EPCI*
- **Actions en faveur de la transformation et de la logistique locale** : création d'un abattoir de proximité multi-espèces, partenariat avec le MIN, renforcement des outils logistiques pour les circuits courts... – *AXE 3 du PAT et enjeux du développement économique des 4 EPCI*
- **Actions en faveur des débouchés de proximité et dans une logique d'accessibilité alimentaire** : poursuite du travail avec la restauration collective (expérimentation viande locale et légumineuses en resto co), poursuite du travail avec l'aide alimentaire (financé dans le cadre du projet « Mieux manger pour tous », déploiement d'un dispositif de cantine partagée pédagogique sur le territoire, développement d'une marque collective avec les acteurs agro-alimentaires et d'une école de restauration. – *AXE 1, 3 et 4 du PAT – partenariats CLS de Pornic Agglo Pays de Retz et Grand Lieu Communauté*
- **Action transversale : communication et valorisation des actions et des acteurs du PAT** : organisation d'un temps fort ouvert à tous sur le sujet agriculture et alimentation, création d'une newsletter PAT à paraître tous les 6 mois, vidéo du PAT Pays de Retz et de ses acteurs.

Ce plan d'actions repose sur des actions multiples visant des cibles et donc des échelles de déploiement différentes. Le rôle du PETR en tant que pilote du PAT est à l'interface des réponses de proximité, à

apporter à la transition alimentaire et des réponses institutionnelles ou économiques pertinentes à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi. En outre, le PETR porte le SCOT et le programme LEADER dont les orientations sont en cohérence avec ce plan d'actions.

Le pilotage global sera assuré par le COPIL PAT, composé des financeurs, des élus communaux, intercommunaux, des principaux partenaires dans la mise en œuvre du programme d'actions. Ce COPIL est présidé par la Présidente du PETR, Mme Pascale BRIAND.

Des groupes de travail techniques et politiques, par thématique ou par échelle géographique existent déjà ou seront à construire pour mener à bien certains projets. Par exemple, le groupe de travail existant sur les solidarités alimentaires continuera son travail. Des groupes de travail sur l'installation-transmission ou l'évolution des pratiques agricoles seront créés pour le déploiement du projet, à l'échelle communale, intercommunale ou du PETR selon la pertinence.

Entendu l'exposé de la Présidente

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la réponse à l'appel à candidature "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2" auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier,

Publication effectuée le :

La Présidente,

